



TRICASTIN PLONGEE CLUB

Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins



Inscription Saison 2025/2026

M. Mme Mlle Nom : Prénom :

Adresse : Ville : CP :

Né (e) le : .../.../..... à : dépt:.....

Tél : Portable :.....

@mail : Profession :

N° de licence : A - .. -

Niveau de plongeur à ce jour :..... (Pour les nouveaux adhérents joindre une copie du brevet)

Refuse le contrôle d'honorabilité Non Oui (dirigeants et moniteurs uniquement)

Demande mon adhésion au Tricastin Plongée Club

Options choisies de A à I, (voir page suivante) :

A cet effet je règle ci-joint la somme de :..... € par Chèque à l'ordre du TPC

(Possibilité de faire de 1 à 3 chèques maxi avec dates d'encaissement au dos ou chèque ANCV)

Le code du sport (articles D321.1 à D321.4) impose à tout groupement sportif d'informer et de proposer à ses membres la faculté de souscrire une assurance individuelle accident.

Du seul fait de votre licence, vous bénéficiez de la garantie « Responsabilité civile », qui vous couvre contre les conséquences financières que vous pourriez être amené à connaître, dans la pratique des activités reconnues par la FFESSM, si vous causiez un dommage à autrui et que vous étiez responsable, ainsi que la garantie de protection juridique.

Par contre si vous êtes victime d'un accident, vous n'êtes pas assuré. Nous avons décidé de rendre obligatoire au moins la première assurance formule L1, vous pouvez choisir une autre formule et payer la différence de cotisation.

Je reconnais avoir reçu ce jour, un exemplaire du tableau des garanties individuelles accident et déclare avoir été informé des possibilités de garanties d'assurance complémentaires à ma licence.

Je reconnais également avoir lu sur le site du Tricastin plongée club LES STATUTS, le REGLEMENT INTERIEUR et les créneaux horaires d'entraînement par section et de respecter les règles d'hygiène et de sécurité, de les approuver et donc de les respecter dans leur totalité.

La prise de licence ne conduit plus automatiquement à la réception d'une nouvelle carte plastique. En effet le QR code présent sur la carte est actualisé sur la base de données.

Seuls reçoivent une carte, les nouvelles et nouveaux licenciés.

A

Le comité directeur
du TPC

le

Lu et approuvé suivi des

Nom prénom

Signature



TRICASTIN PLONGEE CLUB

Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins



Modalités d'adhésion au TPC Saison 2024/2025

DOCUMENTS A FOURNIR

- **Copie** d'un certificat de non-contre-indication (délivré par un médecin généraliste)
Établi sur le formulaire de la FFESSM (ci-joint) datant de **moins de 3 mois**.
(Conservez bien l'original dans votre passeport de plongée).
- Demande d'adhésion complétée et signée.
- Chèque(s) de règlement à l'ordre du T P C en fonction des options choisies.
(Possibilité de faire plusieurs chèques avec dates de présentation au dos (3 maxi), utilisation ANCV Sport et vacances ou virement)

FORMULES.

A partir du deuxième membre et **si licence plongeur**, une réduction de 30 € est accordée.

A	Licence adhésion adulte (si plus de 16 ans)	140 €			
B	Encadrant / dirigeant (je m'engage à assurer 5 permanence ouverture de bassin ou à organiser une sortie mer)	110 €			
C	Licence adhésion enfant (de 8 ans à 15 ans)	110 €			
D	Licence adhésion apnée	110 €			
E	Licence adhésion nageur	80 €			
F	Licence passager sans adhésion (avec RC uniquement)	55 €			
G	Adhésion sans licence (licence FFESSM hors club + L1 obligatoire)	75 €			
H	Possibilité de souscrire une assurance L2 ou L3 (voir tableau)				
	Remplacement L1 *	L1 *	L2	L3	Piscine**
	Standard		+ 5€	+ 22€	13
	TOP (assurance voyage plongée dans le monde entier)	+ 25€	+ 35	+ 72	/
I	Aidant Licence prise en charge par l'association (Bénéfice d'une assurance RC - ne permet pas la pratique des activités subaquatiques.)	10 €			

* Obligatoire au TPC saufs nageurs et aidants

** Uniquement pour nageurs

Le chiffre entre parenthèse est à ajouter si besoin dans le tableau du dessus

Pour l'abonnement à la revue Subaqua il suffit de vous rendre sur le site FFESSM.fr muni de votre numéro de licence.

Les dossiers doivent être remis au plus tard le jeudi 09 octobre 2025 Tout dossier incomplet sera refusé.

Sauf accord, toute personne n'ayant pas renouveler son adhésion, au plus tard le 09 octobre 2025, sera considérée comme ne faisant plus partie de l'association. Elle n'aura pas le droit de participer à quelque activité que ce soit et se verra refuser, pour des raisons de responsabilité, l'accès de la piscine.